

dent ne put avoir de suite. On reprit d'autres épées; celle de M. de Sivry cassa en touchant M. Lorois à la cuisse. Les témoins des deux côtés s'interposèrent et voulurent absolument arrêter l'affaire; M. de Sivry refusa, et M. Lorois, au premier signe de ce refus, se mit aussitôt en garde.

Cette fois la fortune favorisa M. de Sivry, et son épée se brisa sur une des côtes de M. Lorois, mais en pénétrant assez fortement pour que M. Lorois eût quelque difficulté à en retirer le morceau.

Il n'y avait plus d'épées d'égales dimensions et le combat a dû cesser. La blessure de M. Lorois n'a rien de dangereux.

Les témoins de M. de Sivry étaient MM. Beslay ancien député du Morbihan, et Nagel, tous deux membres du conseil général.

Ceux de M. Lorois étaient MM. Michaud, membre du conseil général, et Peynaud.

Ce matin, vers quatre heures, un homme a été assassiné rue de la Verrerie, 40, par une femme qui lui a coupé la gorge avec un rasoir. La victime était un célibataire d'une soixantaine d'années, courtier en liquide, nommé Barenne; il habitait cette maison depuis environ quinze mois. Il lui arrivait souvent d'amener avec lui le soir des femmes qui ne se retiraient que le lendemain. Hier soir il reçut ainsi une jeune femme de vingt-deux ans, qu'il avait déjà hébergé il y a quelques jours. C'est elle qui ce matin a donné l'éveil aux voisins par ses cris, à la garde! à l'assassin! qu'elle poussait sans doute pour donner le change. Elle avait jeté par la croisée le rasoir dont elle venait de se servir pour couper la gorge à Barenne. Le commissaire de police du quartier qui était encore dans son lit est accouru à la hâte et a procédé à une enquête. La femme a été arrêtée; le procureur du roi s'est transporté sur les lieux et l'a interrogée en présence du cadavre.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 27 août :

« Nous venons de recevoir la GAZETTE DE MADRID du 27 août, contenant les dépêches officielles du général Orca, qui est arrivé avec toute l'artillerie à Alcaniz le 22. Ces dépêches sont arrivées le 26 au soir à Madrid. Le conseil des ministres s'est immédiatement réuni et a pris les résolutions suivantes :

« 1° M. le ministre de la guerre, don Manuel Latre, se portera immédiatement à l'armée du centre pour connaître les véritables causes de la levée du siège de Morella et prendra toutes les mesures qu'il croira nécessaires.

« 2° Pendant l'absence du lieutenant-général Latre, le maréchal-de-camp don Juan Aldama remplira par intérim les fonctions du ministre de la guerre.

« Les ministres se sont assemblés hier, et après de longues délibérations, il a été décidé que nulle démission ne serait acceptée maintenant (plusieurs membres du cabinet voulaient rendre leurs portefeuilles)

« L'affaire, négociée depuis si long-temps avec la maison Rothschild, vient enfin d'être conclue. Le traité a été signé hier, on n'en connaît pas encore le texte, mais on croit que ce capitaliste s'engage à servir au gouvernement pendant cinq mois huit à dix millions de réaux par mois.

« Un vol de 50,000 réaux a été commis à Madrid, dans le palais de la reine. Un homme, soupçonné de ce vol et qu'on avait enfermé dans une chambre, tandis qu'on se livrait à de plus amples recherches, s'est donné la mort en se perçant le cœur d'un coup de stylet.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 2 septembre, que M. Fagel part pour Paris le 5.

On écrit de Londres à l'AVONNEDU :

Dans la réunion des membres de la conférence de lundi dernier, à laquelle cependant l'ambassadeur de Russie n'assista pas, on n'est pas non plus parvenu à un résultat. On a bien parlé de part et d'autre, et l'on a émis des opinions divergentes, mais à la fin l'affaire est restée où elle en était.

« Au hasard quelques paroles confuses, dont la plupart ne composaient pas un sens suivi. « Un anévrisme, disait-on, on ne meurt point d'un anévrisme à cet âge. — On meurt quand l'heure de mourir est venue, répondait l'interlocuteur. » — Un peu plus loin c'était un jeune homme qui paraissait me porter envie. « que ne suis-je à la place de cet étranger, disait-il, du moins il ne l'a pas connue! » — Plus loin encore, une petite fille parée et voilée, qu'une de ses compagnes écoutait en pleurant : « A deux heures et demie, en sortant du bal..... Elle avait bien dit qu'elle ne serait jamais fiancée! Une horrible lumière éclaira ma pensée. Je n'étais plus qu'à vingt pas de la maison; je courus..... — Mon Dieu! tant d'années écoulées n'ont pu affaiblir l'impression de cet affreux moment.

La porte était drapée de blanc; dans l'allée il y avait un cerceuil drapé de blanc. Quelques flambeaux l'entouraient.

« Qui est mort! qui est mort dans cette maison! m'écriai-je en saisissant violemment par le bras un homme qui paraissait veiller à cet appareil.

« Mlle Cécile de Saverny.

Je tombai sans connaissance sur le pavé, et quand je revins à moi par rares intervalles, ma raison m'avait abandonné. Je ne sais combien de jours cela dura.

Cependant, mes yeux se rouvrirent tout-à-fait à la lumière, mais je restai long-temps sans pensée, sans réflexion, sans souvenir. Je venais d'acquiescer ou de retrouver le sentiment que j'étais, mais sans savoir encore ce que j'étais: il faudrait rester comme cela. Quelque mouvement qui se faisait près de moi, le bruit d'un soupir, d'un sanglot peut-être, attira enfin mon attention. Debout à mon côté, je reconnus le vieux prêtre dont j'avais un jour entendu les puissantes et sévères paroles; il me regardait de l'air impassible d'un juge qui n'attendait plus qu'un mot de ma bouche pour m'absoudre ou me condamner. Plus loin, vers le pied de mon lit, un autre vieillard venait de se lever de sa place, et se précipitait vers moi, en me tendant des bras tremblants.

« Mon père, m'écriai-je, en cherchant ses mains pour les porter sur mes lèvres, mon père, est-ce vous?..

« Il m'a donc reconnu, dit-il! Vous voyez bien qu'il m'a reconnu! J'ai encore un fils. Mon fils est sauvé!..

Mes idées commençaient à s'éclaircir, le passé se dégageait lentement de la nuit de mes songes. M. de Saverny, dis-je à mon père, M. de Saverny? où est-il?

« Il est parti, répondit mon père; il est retourné aux extrémités de l'Europe; mais le temps affaiblira peut-être sa résolution, et j'espère le revoir encore.

« Et Cécile, Cécile, repris-je avec exaltation, Cécile est-elle partie aussi? Cécile, qu'en a-t-on fait continuai-je en retenant mon père par la main. O mon ami, je vous en prie! répondez-moi sans déguisement, car je me sens du calme et de la force. Ne trompez pas mon cœur que vous

Lord Palmerston insiste toujours sur la nécessité de réviser les 24 articles, en ce qui concerne la dette, car on ne parle plus du tout maintenant du territoire; cependant le noble lord n'a pas proposé jusqu'ici de plan déterminé pour une nouvelle répartition. La France et l'Angleterre insistent surtout beaucoup pour que la liquidation, pour autant qu'elle concerne le syndicat, et qui, d'après les 24 articles, devait être faite postérieurement par des commissaires, soit dès maintenant réglée par la conférence et que le résultat en soit inséré dans les 24 articles. Il paraît être accordé et concédé par toutes les parties que de cette liquidation il résultera un solde en faveur de la Belgique, solde que la France et l'Angleterre veulent maintenant faire porter en compte, et qui réduira la dette de la Belgique. Au reste, je ne puis pas vous dire quelle somme la Belgique prétend au juste aujourd'hui.

Il n'est point encore question d'une somme déterminée, les calculs des commissaires belges sont de temps en temps communiqués aux membres de la conférence, mais ne sont que des projets qui changent encore continuellement et n'ont la plupart d'autre suite que de coûter à l'ambassadeur néerlandais de nouvelles peines pour les refuser.

Aussi va-t-il de soi, que si l'on admettait que l'affaire du syndicat dut précéder un arrangement définitif, on ne pourrait alors décider de part ni d'autre la somme que la Belgique aurait à payer annuellement avant que la Hollande eût fait les ouvertures nécessaires relativement au syndicat.

Il n'a pas encore été répondu par écrit à la note du baron Senffl ni par la Hollande, ni par la Belgique; mais cependant tous conviennent qu'il y brille une connaissance parfaite des finances de la Hollande, soit que ce diplomate s'en soit particulièrement instruit lors de son séjour en Hollande, soit que la Hollande lui ait fourni les éclaircissements.

On ne s'attend pas à ce que d'ici à quelques jours il arrive quelque chose de nouveau dans l'affaire en question. Lord Palmerston faisant usage de la liberté que la prorogation du parlement lui offre, s'absente de temps en temps de Londres et se trouve en ce moment à Windsor. L'ambassadeur français est aussi absent, et tout paraît, du reste, démontrer qu'aussi bien l'Angleterre que la France cherchent à tirer l'affaire en longueur.

Entretiens, je crois pouvoir vous assurer que les droits de la Hollande continuent à être défendus avec chaleur par les ambassadeurs des puissances du Nord, et que par conséquent il n'y a pas encore de raison pour désespérer d'un résultat favorable à la Hollande.

BELGIQUE — Bruxelles, le 4 septembre.

L. M. le roi et la reine s'embarqueront ce matin à Ostende, pour se rendre à Londres.

Les jeunes princes resteront à Ostende jusqu'au retour de L. M.

« La commission pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. le bourgmestre Rouppe vient de recevoir les listes des souscriptions suivantes :

« Le corps des sapeurs-pompiers, fr. 74-25; la compagnie de sûreté, fr. 100; la gendarmerie, fr. 24; l'école de Terarken, fr. 86-75; M. le comte d'Arsoth, grand-maréchal du palais, fr. 100; général d'Hane de Steenhuyze, grand-écuyer fr. 50; M. Jules Van Praet, secrétaire du roi, fr. 50; M. E. Conway, secrétaire de la liste civile, fr. 25; M. l'intendant en chef de l'armée de Bassompierre, et les employés de sa division, fr. 35; M. Parton-Dewa, propriétaire, fr. 100.

« On annonce comme prochain le retour à Bruxelles de MM. Fallon et Dujardin. La question de la dette serait, à ce qu'il paraît, assez éclaircie pour que leur présence ne fût plus nécessaire à Londres. (Indép.)

« Aujourd'hui a eu lieu une des épreuves les plus curieuses que puissent nous offrir la vapeur et la mécanique dirigés par le génie de l'homme. Le remorqueur de l'invention Diest parti du boulevard d'Anderlech, à 1/4 de lieue de la ville, à 1 heure précis, et remorquant le tender avec deux diligences à trains articulés s'est dirigé sur la Grand Place où il a fait pla-

n'avez jamais trompé; il y avait ici une jeune fille qu'on appelait Cécile de Saverny. Je l'ai vue hier au bal, je lui ai parlé, j'ai pressé sa main, de cette main qui presse la vôtre. — Serait-il vrai qu'elle fut morte?..

« Mon père se détournait en fondant en larmes, et alla se jeter dans un fauteuil à l'autre bout de la chambre.

« Elle est morte, dit le prêtre, le Seigneur n'apas permis que l'union à laquelle vous aspiriez pût s'accomplir sur la terre. Il a voulu la rendre plus pure, plus douce, plus durable, immortelle comme lui-même, en la retardant de quelques minutes fugitives qui ne méritent pas de compter dans l'éternité. Votre fiancée vous attend au ciel.

« Eh quoi! répartis-je, en le regardant fixement, vous croyez que le ciel n'est pas fermé à la tendresse des amans et des époux? Vous croyez que l'amour aussi ressuscitera pour un avenir sans fin, que deux âmes séparées par la mort pourront voler l'une vers l'autre devant le Dieu qui les avait formées, sans offenser sa puissance, et que je retrouverai Cécile?..

« Je crois fermement, répondit-il, que, dans la vie de l'homme, la mort ne met un terme qu'aux erreurs et aux misères de la vie; je crois que l'âme, c'est la bienveillance, la charité, l'amour; je crois que tous les sentimens tendres et vertueux que Dieu avait placés dans nos cœurs participeront de notre immortalité, qu'ils en composeront le bonheur immuable et sans mélange, qu'ils se confondront, sans se perdre, dans l'amour de Dieu qui les embrasse tous.

« Oh! l'amour du Dieu que vous me faites comprendre, dis-je en mouillant ses mains de mes larmes, est le plus naturel des sentimens de la créature, comme le premier de ses devoirs, mais pourquoi m'a-t-il enlevé Cécile?

« De quel droit, jeune homme, s'écria-t-il, demandez-vous compte à Dieu de ses volontés? Savez-vous si, dans le coup qui vous a frappé, il n'a pas eu en vue votre félicité même, et si sa prescience infailible ne vous a pas ménagé un bonheur qui ne doit cesser jamais, au prix d'un bonheur bienôt écoulé? Connaissez-vous tous les écueils qui pouvaient briser vos espérances, tous les poisons qui pouvaient corrompre votre amour, tous les évènements qui pouvaient relâcher ou dissoudre vos liens, s'il ne les avait pas mis à l'abri de cette vie passagère? A compter d'aujourd'hui seulement, la possession de Cécile vous est acquise sans inquiétude et sans trouble, car c'est Dieu qui vous la garde! Oseriez-vous le blâmer d'avoir veillé sur vos intérêts plus attentivement que vous, et de s'être réservé votre avenir tout entier, pour vous le rendre en échange d'une faible et incertaine portion de cet avenir infini, qui vous aurait peut-être fait perdre le reste? Quand votre père exigea de vous qu'une année s'accomplît entre le moment où il accédait à vos vœux, et celui où la main de Cécile semblait devoir les combler, ne vous rendîtes-vous pas sans efforts aux conseils de la prudence? et pourtant, une année est un long terme dans la vie de l'homme, un délai plus effrayant encore quand

sieurs évolutions remarquables par leur facilité. MM. les membres de la régence sont venus admirer; puis après, ils ont pris place dans une des diligences. Tout le convoi s'est rendu de la sur la place de la Monnaie où de nouvelles circonvolutions ont eu lieu a grand étonnement d'un nombreux public. MM. les capitalistes, banquiers, spéculateurs, etc., sont sortis de la bourse pour applaudir à ce progrès. Le convoi est reparti à deux heures vers la porte de Ljeken.

« Le Journal d'Anvers, et après lui tous les journaux du pays et de l'étranger, ont annoncé il y a quelques jours, que deux convois partis l'un d'Anvers, l'autre de Malines, ayant par mégarde pris la même voie, ont failli s'entrechoquer. Voici ce qu'il y a de vrai: Deux convois, partis l'un d'Anvers, l'autre de Malines, l'un chargé, l'autre vide, ayant pris chacun la voie qu'ils devaient prendre, c'est-à-dire la voie gauche, allaient non pas s'entrechoquer, mais se croiser près du pont de Duffel. Le machiniste du convoi vide a pensé qu'il était préférable de ne pas se croiser dans cet endroit et de rétrograder de quelques secondes; c'est ce qu'il a fait, et il faut lui savoir gré de sa présence d'esprit et de l'excès de précaution qu'il a cru devoir prendre.

« Aujourd'hui est arrivé dans nos murs, par le bateau à vapeur City of Hamburg, le prince Pierre Napoléon, fils de Lucien Buonaparte. On remarquait qu'il portait à sa chemise une épingle dans laquelle était enchassé le portrait de Napoléon surmonté de la couronne de l'aigle impérial.

« Bruxelles, le 5 septembre. (3 heures.) — Les affaires restent dans le plus grand calme. Aucune transaction importante, aucun mouvement marquant. Le voyage du Roi à Londres donnait lieu à quelques réflexions, on croit y voir le but d'accélérer les arrangements politiques. Vers deux heures, l'arrivée du Remorqueur Diest, suivi de plusieurs trains articulés, a causé un grand émoi, la bourse a été aussitôt déserte, car chacun a voulu payer son tribut d'hommages à l'invention appelée à rivaliser avec les chemins de fer. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 p. c. 5 p. c. 101 5/8 A. 4 p. c. 91 1/2 A. 5 p. c. 75 5/8; Société Générale titres en nom fl. 828; certificats au porteur émission de Paris 1750 et P.; Société de Mutualité 1170 (117 A.); Société Civile 1500 (150 A.); Banque de Belgique 1400 (140 A.); Actions-Réunies 1000 (100 A.); Canal de la Sambre à l'Oise 115 (11 A.); Sarslonghamps 1900 (190 A.); Société Nationale 1270 (127); Société de Commerce 1495 (149 1/2 A.); Bois des Hautes 95 1/2 (477) 50 A.; Caisse de Valenciennes 980 A.; Banque Foncière 1007 50 (100 5/4 A.).

L'actif espagnol était assez bien tenu au prix de 18 5/8 1/2 A. On parlait beaucoup des avances que la maison de Rothschild s'est engagée à faire au cabinet de Madrid. Après la cote les affaires ont été plus animées on a fait rapidement 18 9/16 5/8 1/16 et on ferme 18 5/4.

Un courrier de commerce a traversé Bruxelles, où il a demandé un permis pour se rendre à Amsterdam, ou suppose qu'il porte des ordres relatifs aux spéculations en fonds espagnols.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique, Ardoin 18 1/4 5/8 1/2 5/8 7/16 1/2 9/16 5/8 5/4 A.

LIÈGE, LE 5 SEPTEMBRE.

INTERETS COMMUNAUX ET PROVINCIAUX.

(SUITE.)

Pour l'exécution du projet de dérivation de la Meuse, qui promet à la ville de Liège de notables avantages, et qui tout à-la fois contribuerait singulièrement à son embellissement, le subsidie de 30,000 francs, que vient d'accorder le conseil provincial, est insuffisant, puisque le surcroît de dépense qui en résultera, excéderait de 200 à 250,000 francs environ, le fonds de 680,000 frs. déjà porté au budget communal, et affecté à la construction du plan actuel.

L'administration communale s'est donc adressée au gouvernement, à l'effet d'en obtenir un subsidie qui l'aiderait à couvrir en partie cette différence. Une députation doit se rendre à Bruxelles avec mission de suivre et d'appuyer personnellement la demande; son départ aurait eu lieu cette semaine, si l'audience qu'elle a sollicitée de M. le ministre des travaux publics; dont cette affaire concerne les attributions, n'avait été remise de quelques jours par suite de l'ouverture des sessions du chemin de fer à Bruges et à Ostende. La navigation de notre beau fleuve intéresse à un haut degré trois provinces industrielles, c'est-à-dire indirectement le pays tout entier; elle a été jusqu'à ce jour trop oubliée, trop négligée. On a fait beaucoup trop peu pour cette voie de communication, qui

on le compare à la brièveté de sa jeunesse, au cours presque insaisissable de cet âge que le temps emporte si vite. Voici maintenant qu'un autre père, qui est le père commun de tous, vous impose un délai de quelques années de plus, de quelques mois, de quelques jours peut-être, car la mesure de votre existence n'est connue que de lui; et ce ne sont pas des années, ce ne sont pas des mois et des jours qui paieront ce faible sacrifice; plus prodigue envers vous parce qu'il est plus puissant, vous donne tous les temps qui ne finiront pas. S'il ajourne un instant votre bonheur temporel, c'est pour le perpétuer à travers ces myriades de siècles qui sont à peine les minutes de l'éternité. Tel est le marché de Dieu, que vous venez de contracter, sans le savoir, avec la Providence, et dont une pieuse soumission à ses décrets doit un jour vous faire recueillir le fruit. — Subissez les jugemens de Dieu, mon fils, et ne l'accusez pas!..

« Je saurai me conformer à sa volonté, répondis-je d'une voix fermée, et j'en hâterai l'accomplissement par tous les moyens qu'il a laissés en mon pouvoir! Oui, mon père, j'aime à penser que Dieu avait béni ce mariage, et je crois l'avoir appris de Dieu lui-même! Je crois qu'il m'a séparé de Cécile que pour me la rendre, et qu'il ne nous a pas permis d'être heureux sur la terre, parce qu'il nous réservait pour toi! J'irai vers lui, mon père, j'irai tout à l'heure. Je lui demanderai Cécile, et il me la redonnera!..

« Que dis-tu? malheureux, cria mon père en courant à moi; n'est-ce pas aussi à ton père et veux-tu le quitter?..

« J'avais, hélas, oublié, dans mon égarement, que mon père était là!

« Calmez-vous, lui dit le vieux prêtre, en l'éloignant de la main. — Ne croyez pas que sa pensée s'arrête à ces résolutions forcées de l'athéisme et du crime. Le suicide, qui désespère de la bonté de Dieu, calomnie Dieu. Il fait plus que de le nier. Il proteste contre son âme en lui cherchant le néant pour refuge, et il ne trouvera pas le néant, car l'âme ne peut mourir. Tout ce que Dieu a créé vivra toujours, et si Dieu pouvait lui-même rendre au néant l'être qui l'animait de son souffle, c'est le néant qui serait le châtiment du suicide; mais le suicide en aura un autre, il saura ce qu'il perd, il comprendra les biens que la patience et la résignation lui auraient acquis, et il n'espérera plus. Les méchants peut-être attendront quelque rémission dans l'éternité; mais n'y aura point de rémission pour le suicide, il vivra toujours, tous les jours dans un monde ferme qui n'aura plus d'avenir; il a rompu l'avenir, et son pacte ne se résoudra jamais; entre Cécile et l'éternité que son père lui avait donné, il n'y a qu'un petit nombre d'instans qui se succèdent et qui s'effacent l'un l'autre. Il y a l'infini entre Cécile et le suicide!..

« Arrêtez, arrêtez, mon père! m'écriai-je en m'appuyant sur son sein. — Je vivrai puisqu'il le faut!..

« Et voilà pourquoi j'ai vécu. Ch. NODIER.

forme comme l'une des grandes artères du royaume, puisqu'elle relie la province de Liège avec celles de Namur et de Limbourg, et celles-ci avec la France et la Hollande, laquelle, malgré le mauvais vouloir de son roi, on peut en être sûr, ne nous sera pas toujours fermée. Aussi le public en apprécie toute l'importance, et déjà une société particulière s'est constituée, pour y introduire la navigation à la vapeur.

Il appartenait à la ville de Liège, que sa position centrale appelle à profiter principalement de cet avantage, à la province dont elle est le chef-lieu, et que la Meuse traverse dans toute son étendue, de prendre l'initiative des améliorations dont cette voie fluviale est susceptible. Un ministre jeune, actif, homme de véritable progrès, s'associera sans hésiter aux premiers travaux entrepris dans cette pensée.

Que si notre attente venait à être trompée, ou si le subside obtenu laissait encore un déficit même en apparence élevé, il n'y aurait pas la de quoi s'effrayer ni de quoi faire reculer. C'est une vérité démontrée aujourd'hui par l'expérience, et devenue presque triviale, qu'en matière d'impôts 2 et 2 font rarement 4. Or il est tout aussi vrai qu'en fait de travaux publics, surtout de ceux qui ont certaine étendue et auxquels il est nécessaire de remettre plusieurs fois la main avant leur entier achèvement, 2 n'est pas toujours 2, et que 3 est fort souvent plus près de 2 que de 4. Nos budgets communaux des 40 dernières années, au chapitre des travaux et édifices publics, seraient à au besoin pour le prouver, ainsi que l'extrême lenteur avec laquelle nos plans d'embellissement et de régularisation ont toujours marché.

Une somme de 150 à 200,000 frs. au delà du chiffre d'abord affecté à la construction du quai de halage, dépensée aujourd'hui avec discernement et à propos, ne serait donc nullement à regretter. Elle constituerait probablement une économie de 100,000 frs. peut-être, puisque d'ici à quelques années il faudra nécessairement grever notre budget d'une nouvelle dépense de 3 à 400,000 frs., lorsque, sentant le besoin de régulariser et de compléter un ouvrage important resté imparfait et inachevé, on sera amené par la force des choses à décider le prolongement du quai depuis l'église des Augustins jusqu'à la chapelle du Paradis. Cette considération; nous en sommes persuadés, n'aura pas été d'un moindre poids sur l'esprit du conseil provincial et de nos administrateurs communaux, pour les déterminer à remplacer le premier plan par un projet qui satisfait à cette condition.

Cette fois donc, l'administration a fixé son choix sur l'un des nombreux projets de dérivation qu'elle a fait préparer par ses architectes, ou qui lui ont été proposés par des compagnies, avec offre de se charger en même temps de leur exécution. Il ne peut plus actuellement rester, si ce n'est, pas encore fait, qu'à arrêter une bonne fois, et pour ne plus y revenir, le plan d'après lequel sera approprié en rues, places, et autres constructions d'utilité publique, le vaste et magnifique terrain que la dérivation laissera disponible sur la rive gauche de la Meuse. Une commission d'ingénieurs a été et se trouve peut-être encore à Liège ou dans les environs pour visiter le terrain, et examiner jusqu'à quel point il serait possible, dans la construction du chemin de fer aux abords de Liège, d'éviter les plans inclinés que nous redoutons comme dispendieux et contraires au produit sur lequel il est permis de compter. On a pu la consulter, et sans doute que l'on aura saisi avec empressement cette occasion de s'éclairer de l'avis d'hommes désintéressés et de tout point compétents.

Quant à la difficulté financière, elle est moindre qu'on ne pourrait le croire. Le subside récemment voté par la province, quoique fort insuffisant, est un premier pas vers la solution. Celui qu'on est en droit d'espérer du gouvernement, est un second moyen; et cet espoir vint-il à manquer, ce ne serait pas une raison pour renoncer à l'exécution d'un plan qui réunit l'unanimité des suffrages. Le produit chaque année croissant de l'octroi communal, au besoin l'ajournement de quelques projets d'une nature moins urgente, et qui peuvent être plus facilement remis qu'un travail considérable dont l'abandon n'aurait pas lieu sans une perte énorme, procureraient des ressources très-suffisantes. L'on aurait, enfin, la faculté de traiter avec l'une ou l'autre des sociétés qui se sont présentées pour exécuter la dérivation et le halage d'après un plan perfectionné, si leurs conditions, sauf peut-être quelques points à modifier, paraissent, comme on l'assure, généralement acceptables.

Au surplus, l'incertitude n'est plus permise, et la saison de temporiser est passée. Quoiqu'on fasse ou qu'on décide, il est temps, plus que temps d'en finir. Qu'on abandonne des travaux malencontreux malheureusement commencés en remboursant la dépense faite jusqu'à ce jour; ou bien qu'on se hâte d'adopter un meilleur plan, et s'il en est encore temps cette année, qu'on en active l'exécution. Entre ces deux points, il n'y a pas de milieu raisonnable. Tout délai est fatal: il doit léser énormément les entrepreneurs, il consommerait leur ruine peut-être, si la ville, à son propre détriment d'ailleurs, n'en assumait à elle, de gré ou de force, la responsabilité. Voilà l'infaisable conséquence de l'état des choses prolongé outre mesure! Nous le répétons, il est grand temps d'y songer.

Une personne qui a vu M. Cockerill ce matin, nous a assuré que son état s'était fortement amélioré, et que demain, dans la journée, M. Cockerill sera de retour à Liège.

Hier, le bruit était généralement répandu en ville, qu'une femme avait succombé la veille, par suite des coups et blessures qu'elle avait eues dans une prairie, sur Cointe, ou elle aurait été saisie maraudant quelques fruits. Nous avons pris des informations sur ces faits et nous pouvons assurer que cette malheureuse est toujours en vie, quoiqu'elle ait beaucoup souffert des violences dont elle a été l'objet de la part du fils du propriétaire de la prairie où elle fut trouvée ramassant des fruits. Une instruction judiciaire a été faite à la diligence de M. le commissaire de police du quartier et les tribunaux seront sans doute saisis de cette affaire.

Nous apprenons que l'ouverture de la chasse, dans toute l'étendue de la province de Liège, est fixée au 15 septembre.

Le 50 août vers onze heures et demie du soir, un incendie considérable a éclaté en la commune de Xhendremael, canton d'Alleur, dans la ferme du sieur Hendricé (Jacques), le corps de logis, écurie, grange, étables, six à sept mille gerbes de froment et seigle, huit à neuf mille bottes de trèfle, cinq chevaux avec harnais, cinq porcs et quantité d'ustensiles, meubles et habillements ont été la proie des flammes; le feu a commencé par la grange avec tant de force que tous secours devinrent inutiles; l'on est parvenu à sauver six vaches, quatre génisses, un poulain et trois truies. La cause de ce sinistre est inconnue. D'après une approximation d'experts, la perte est portée à 29,400 francs; rien n'était assuré.

M. de Bériot est de retour de son voyage en Allemagne où il a eu des succès qu'aucun instrumentiste n'avait obtenus avant lui. Ses derniers concerts à Francfort et à Aix-la-Chapelle ont été comme partout de véritables triomphes. Mlle. Garcia n'a en également qu'à se louer du brillant accueil fait à son jeune et beau talent.

M. Fétis vient de partir pour l'Allemagne dans le but d'examiner l'état de la musique dans cette contrée, et de comparer les différents systèmes d'enseignement en usage dans les écoles.

Les journaux de Java renferment une résolution du gouverneur-général en vertu de laquelle toutes les machines et tous les procédés destinés à l'agriculture, de quelque pays qu'ils soient apportés et sous quelque pavillon qu'ils voyagent, pourront être importés sans droit jusqu'à la fin de mars 1859.

Hier, à midi, est entré au port d'Ostende à la remorque du bateau à vapeur, le navire russe à 5 mâts, *Nesior of Beavergberg*, d'environ 500 tonneaux que deux bateaux de pêcheurs ont trouvé en mer dans la nuit du 31 au 1^{er}, à quelques milles de la côte de Blankenberg. Personne ne se trouvait à bord et on n'a trouvé aucun papier. Le navire est chargé de lest, deux mâts sont cassés, le mât de misaine est coupé. Les ancres, chaînes et cables qu'on a trouvés à bord sont en bon état et le navire ne paraît pas avoir beaucoup souffert. Le dit navire a été rencontré en mer le 29 août par le bateau pilote de Flessingue, qui a pris à son bord le canot, ce qui fait craindre que l'équipage aura péri. Le commandant du pilote en a prévenu les pêcheurs de Blankenberg qui de suite se sont mis à la recherche dudit navire et sont parvenus à le découvrir le 1^{er} 7bre. courant au matin, mais trop tard, deux bateaux d'Ostende s'en étaient déjà emparés. Ce navire se sera probablement perdu dans la tempête de mercredi 28 août.

On écrit de Dusseldorf, 31 août: Nous venons d'apprendre que le premier bateau à vapeur de la Société de la navigation à vapeur du Rhin et de l'Issel est arrivé ici aujourd'hui, faisant un voyage d'essai vers Cologne.

On écrit de Vienne, le 21 août, à la *Gazette de Leipzig*: Le bruit s'est répandu dans notre ville qu'on avait découvert à Milan une conspiration qui avait le dessein de faire sauter la cathédrale au moment où l'acte solennel du couronnement aurait lieu, et qui aurait, dans ce but, rempli de poudre le caveau du tombeau de St-Charles Borromée, situé sous la cathédrale. Il n'y a que l'ignorance de l'état politique actuel de l'Italie ou la méchanceté qui ait pu répandre un pareil bruit, car de tous côtés arrivent des nouvelles de l'enthousiasme avec lequel les Tyroliens et les Italiens témoignent leur amour et leur fidélité au couple impérial.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 4 septembre. — Absens: MM. Fleussu, Tombeur, Lion, Galand, Koeler, Cox, Delexhy et Dehasse.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Voici l'analyse des pièces adressées au conseil:

1^o Délibération de la commission des hospices tendante à ce qu'elle soit autorisée à ouvrir un compte courant avec la succursale de la Banque de Belgique.

2^o La veuve Pirmolin réclame une indemnité pour le préjudice causé à sa maison par la construction d'un trottoir au Pont des Arches.

3^o La commission des hospices remercie du don de draps de lits que lui a fait la ville.

4^o M. Beaulieu donne sa démission d'architecte de la ville.

5^o M. Mathelot, 1^{er} inspecteur des travaux publics, donne sa démission.

M. Tilman quitte la séance et M. Piercot prend la présidence.

On aborde l'ordre du jour.

M. Hanquet fait, au nom de la commission de comptabilité, le rapport sur le compte du directeur du Mont-de-Piété pour l'exercice de 1857.

Le compte est approuvé ainsi qu'il suit:

Les recettes, y compris les capitaux, à 82,154 17

Les dépenses à 76,956 54

Reliquat 5,177 63

que la comptabilité portera en tête de son compte à rendre pour 1858.

Sur le rapport de M. Despa, la réclamation du colonel chef de la garde civique relative à un second trompette pour la compagnie d'artillerie est admise; la dépense fera partie du budget de la garde civique.

La réclamation du sieur Bieser, tambour-major, tendante à ce que son traitement soit maintenu à 360 frs. au lieu de 300 frs. est rejetée.

Le rapport sur le budget du Mont-de-Piété est ajourné.

M. Hanquet, au nom de la commission de comptabilité, demande que le projet de règlement du bureau de bienfaisance soit renvoyé à une commission spéciale, mais d'après l'avis de quelques autres membres, cet objet est renvoyé aux commissions de comptabilité et du contentieux qui examineront en même temps la question relative à la réunion des administrations des hospices et du bureau de bienfaisance.

Sur les conclusions de la commission de comptabilité, on

alloue une somme de frs. 4610 78 c. pour frais d'appropriation à l'académie de peinture: cette dépense avait été faite en dehors des crédits du budget.

M. Wasseige lit un projet de règlement pour le collège avec un exposé des motifs et un projet de modification au programme des études du même établissement pour l'année scolaire 1858 à 1859.

Ce travail, l'œuvre de la commission de surveillance du collège, M. Vanhulst, rapporteur, a été admis par la commission d'instruction publique. M. Wasseige, au nom de cette dernière, a fait précéder cette lecture de l'historique des diverses réunions des deux commissions, ce qui prouve que le projet de règlement a été l'objet d'un examen approfondi, et que M. Guillery, préfet des études, a été consulté sur toutes les dispositions.

En attendant que nous donnions ce travail en entier, nous signalerons quelques points à l'attention de nos lecteurs.

1^o Les minervalles des classes françaises seront augmentées, en ce sens que la rétribution de la classe française sera la même que celle de la classe latine inférieure. Par cette correspondance, on portera la 4^e française à 50 frs. de 44 f. auxquels elle se trouvait, et la rhétorique française à 72 f. de 57.

2^o Le cours d'histoire et de géographie n'aura plus que trois divisions; on supprimera la 5^e et la 4^e qui étaient suivies par les élèves des classes inférieures, en augmentant d'une heure par semaine les leçons des classes supérieures.

Les commissions et le conseil ensuite pensent qu'il est bon de ne commencer l'étude de ces matières que quand on a déjà entendu citer des noms de pays, de ville ou raconter des faits historiques.

3^o Indépendamment des prix résultant des compositions de toute l'année et d'une composition unique à la fin de l'année, du prix de mérite accordé à l'élève qui aura des nominations dans toutes les branches de l'enseignement, il y aura un prix d'application et de mémoire à délivrer d'après des notes tenues dans un registre *ad hoc* sur les devoirs de chaque jour et sur la manière de réciter de mémoire les passages des auteurs expliqués.

Le projet de règlement pour le collège et les changements au programme des études sont adoptés à l'unanimité; la partie du procès-verbal relative à ces objets est approuvée séance tenante.

On adopte un plan de rectification d'une partie du faubourg Vivegnis.

Le conseil porte de 28 à 32 le nombre des commis de 3^e classe dans l'administration de l'octroi, et vote la somme de 500 francs pour le traitement de ces employés pendant le 4^e trimestre de 1858.

Il condamne: 1^o le sieur de Potesta de Waleffe pour excédant de 64 litres d'avoine sur 1586 déclarées à l'octroi au paiement des droits et des frais s'élevant à frs. 5-17;

2^o L'épouse Legrand de Ste-Walburge pour un excédant de 25 kilogrammes de beurre sur 75 kil. déclarés à 15 francs pour tenir lieu de la confiscation, de l'amende, des frais et des droits.

Cette femme est très-malheureuse.

3^o Le sieur Goetsiels de Poussel pour un excédant de 63 kil. de beurre sur 90 kil. déclarés aux frais et aux droits s'élevant à frs. 7-92;

4^o Le sieur Wilmet, batelier à Ramet, pour un excédant de 255 fagots sur 2,150 déclarés au paiement d'une somme de frs. 15 pour toute punition.

Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

Les lettres de faire-part du mariage de M. L. Malaise avec mademoiselle Mathilde Trostorf, de Vals, ayant été égarées par l'inadvertance du porteur, le soussigné en communiquant son mariage à ses connaissances, saisit cette occasion pour s'excuser auprès de celles qui n'en auraient point été informées.

Agréz, MM., etc. L. MALAISE, docteur en médecine.

Liège, le 5 septembre 1858.

ANNONCES.

PLUSIEURS bons et beaux FUSILS DE CHASSE doubles et simples sont à VENDRE, n^o 227, rue Pierreuse.

ON DEMANDE UNE FILLE DE QUARTIER sachant bien coudre et repasser, rue Féronstrée, n^o 825.

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

deux belles et grandes MAISONS,

Sises à Liège, nouvelle rue du Collège, vis-à-vis le pont de la Boverie.

Ces deux maisons sont contiguës; elles ont chacune un rez-de-chaussée, une cour et trois étages, non compris les greniers; sous le rez-de-chaussée se trouvent des offices servant de cuisine, lavoir et caves.

Elles sont bâties avec élégance et solidité, et parfaitement bien distribuées.

La plus grande de ces deux maisons, convient principalement à un rentier; le rez-de-chaussée et le premier étage se composent de plusieurs beaux salons, fratement décorés, avec très-belles cheminées en marbre; chaque étage supérieur est composé de quatre belles chambres, aussi avec cheminées en marbre.

La seconde maison convient principalement à un négociant; elle se compose, au rez-de-chaussée, d'une boutique et d'un salon, et de deux chambres à chaque étage; les cheminées sont en marbre. Cette maison a deux portes d'entrée, l'une communiquant à la boutique, l'autre servant de dégagement à l'intérieur.

Ces deux maisons sont à voir tous les jours.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, au noaire MOXHON, rue Hors-Château, à Liège.

LA VENTE DE LA FERME DE BOIS BORSU, qui DEVAIT avoir lieu le 25 septembre, à 10 heures du matin, chez le S^r LIMET, aubergiste à Terwagne, N'AURA LIEU que le lendemain 24 septembre, à dix heures du matin, en la demeure dudit S^r Limet. 1225

A LOUER POUR MARS PROCHAIN, UNE

BELLE MAISON

Située à CHAUDFONTAINE, près de la Grand'route, composée d'onze places diverses, remise et écurie, avec environ 8 verges de jardin. S'adresser n^o 22, sur le Marthé, à Liège.

AVIS.

Il sera procédé le 15 septembre courant, à midi précis, au Ministère de la Guerre, à Bruxelles,

A L'ADJUDICATION DE LA FOURNITURE

des DRAPS et SERGES nécessaires à l'armée pendant 1859. Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu ainsi que des échantillons des étoffes à fournir, sont déposés à la deuxième division des bureaux de l'Administration Provinciale où il pourra en être pris communication. Liège, le 4 septembre 1858.

A LOUER

POUR EN JOUIR PRESTEMENT, UNE BELLE

Maison de Campagne,

Avec écuries, remises, grange, jardins, closerie et bois d'agrément, le tout d'une superficie de 2 bonniers 15 verges grandes, située à MODAVE en Condroz, très-rapprochée des grands routes.

S'adresser pour la voir à M. SMAEL, au même lieu, et pour connaître les conditions à M. GILMAN, secrétaire de la chambre de commerce à Liège, ou à M^r WERPIN, notaire à Huy. 1221

VENTE

D'IMMEUBLES.

Le 14 SEPTEMBRE 1858, à 10 heures du matin,

Chez le sieur Laurent Leuten, à la Haydt, commune de Warsage, M. H. J. Bastin et son épouse, née Schiervelt, de Fouron St-Pierre,

FERONT EXPOSER EN VENTE PUBLIQUE

PIECES DE TERRE

DONT LE DÉTAIL SUIT, SAVOIR :

1er lot.

1 hectare 40 ares 67 centiares en trois pièces de terre contiguës, au lieu dit : Ruterkursen, tenant à M. Nagelmackers.

2me lot.

1^o 54 ares 79 cent. de terre, à Meetens Ziegel, tenant à M. Sauvage.

2^o 52 ares 85 cent. idem; au lieu dit : Mes Pelboom, tenant à Maus et le chemin.

3me lot.

1^o 58 ares 85 cent. idem, au lieu dit : Veursveld, tenant à Aussens.

2^o 61 ares 2 centiares, au lieu dit : Hiberger, tenant à Schiervelt.

4me lot.

88 ares 69 cent. idem, au lieu dit : Delegrave, tenant à Maus.

5me lot.

1^o 21 ares 79 cent. idem; au lieu dit : Keskoul, tenant à M. Nagelmackers.

2^o 18 ares 30 cent. idem, au lieu dit : Mes Pelboom, tenant à Maus.

3^o 55 ares 74 cent. idem, au même endroit, tenant à Fabry.

6me lot.

1^o 41 ares 40 cent. idem, au lieu dit : Dikwic, tenant à Fabry.

2^o 55 ares 12 cent. de terre, au lieu dit : Iserenperboom, tenant à Fabry.

7me lot.

21 ares 79 cent. idem, à la Dikwic, tenant à M. Nagelmackers. Le tout situé dans la commune de Fouron St.-Pierre, excepté le troisième lot, qui est situé sous Fouron Saint-Martin. S'adresser en l'étude du notaire FLECHET, à Warsage, pour connaître les conditions. 1222

VENTE

SUITE DE SURENCHÈRE.

VENDREDI 14 septembre 1858, à 5 heures de l'après-dîner, IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère de M^r MOXHON, notaire, en son étude, rue Hors-Château, à Liège, à la REVENTE, par suite de surenchère,

SUR LA MISE A PRIX DE 12.000 FRANCS, D'UNE BELLE ET BONNE

MAISON DE COMMERCE

BIEN ACHALANDÉE,

avec cour et toutes dépendances, sise à Liège, rue derrière la Madelaine, numéros 124 et 125, pouvant se louer facilement

1000 FRANCS ET PLUS ANNUELLEMENT.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON.

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE de Breton, pharmacien, rue d'Argenteuil, 31, à Paris, si connue par la renommée que ses succès lui ont acquise dans le traitement des MALADIES SECRÈTES, DARTRES, GOUTTES, RHUMATISMES, SCROFULES, et généralement toutes les maladies de la peau qui reconnaissent toujours pour cause un sang acre et vicié, est à Liège chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence. 856

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE

DEMANDE

EN CONCESSION DE MINES,

HOUILLE,

DE PLOMB,

ET DE TOUS AUTRES MINERAIS,

GISANTS

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

1247 hect. 13 ares,

DÉPENDANS DES COMMUNES

BERNEAU, MOULAND, FOURON-LE-COMTE

ET VISÉ.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 27 août 1858, sous le n^o 1789 du répertoire particulier, les sieurs Ferdinand Michel comte de Borchgrave, domicilié à Berloz, Jean Leers, de Berneau, Guillaume Janssens, de Moulant, Jacques Hubert Janssens et Pierre Antoine Bertholet, ces deux derniers domiciliés à Visé, ont formé une demande en concession de mines de houille, de plomb et de tous autres minerais, gisants sous des terrains d'une étendue superficielle de douze cent quarante-sept hectares treize ares, dépendans des communes de Berneau; Moulant, Fouron-le-Comte et Visé, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU NORD,

partant à la rive droite de la Meuse, au lieu dit Navagne, à l'angle formé par les limites séparatoires des communes de Brust-Eysden et Moulant; suivant ensuite dans toutes leurs sinuosités, les limites qui séparent les communes de Brust-Eysden et Mesch, province de Limbourg, de celles de Berneau, Moulant et Fouron-le-Comte, province de Liège, jusqu'à la rencontre du ruisseau dit le Voor; longeant ensuite ce ruisseau, en passant au milieu du village de Fouron-le-Comte, jusqu'à la rencontre du chemin dit Menckensput,

A L'EST,

prenant alors ce chemin et le continuant, en passant près la chapelle Ste.-Anne, jusqu'à la rencontre de celui de Fouron-le-Comte, à Warsage, que l'on suit également jusqu'à sa jonction avec celui dit du Cériseur de Schappen à Berneau.

AU SUD,

on suit alors ce dernier chemin en s'arrêtant aux limites séparatoires des communes de Berneau et Fouron-le-Comte; de ce point on longe les limites qui séparent ladite commune de Berneau de celles de Warsage et de Bombye, jusqu'à la rencontre du chemin de Berneau à Visé; prenant alors ce dernier chemin et le continuant jusqu'à la rencontre de celui de Hogné des Trois-Rois à Feneur et à Housse, que l'on suit également, ainsi que celui de Dalhem à Visé jusqu'aux remparts de la ville de Visé; cotoyant alors ces remparts jusqu'au chemin de la Tour-l'Evêque; puis suivant le chemin de la Tour-l'Evêque jusqu'à la rive droite de la Meuse.

A L'OUEST,

longeant, en descendant la rive droite de ce fleuve, jusqu'à la rencontre du point de départ.

Les pétitionnaires offrent de payer aux propriétaires fonciers les redevances fixe et proportionnelle qu'il plaira au gouvernement de déterminer dans l'acte de concession à intervenir.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1837,

ARRÊTE :

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Visé, Berneau, Moulant, Fouron-le-Comte et Berloz, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges désignés.

Fait à Liège, en séance le 31 août 1858.

Présens : MM. B^{on} Vandestein, gouverneur-président, Delfosse, Hubart, Lhonneux, Gouvy, Leku et Warzée, greffier.

Pour expédition conforme,

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE.

BOURSES.

PARIS, LE 3 SEPTEMBRE.

Trois p. c.	80 65	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	104 50	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	111 25	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2015	Id. active.	20 5/4
Obl. de la Banque.	1162 50	Id. passive.	—
Emprunt belge.	104	Emp. rom.	101 7/8
Société Générale.	146	Rente de Naples.	99 5/8
Banque de Belgique.	146	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Mignétiste.	—

AMSTERDAM, LE 3 SEPTEMBRE.

HOLL. Dette act.	101 5/8	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2 p.	53 7/8	Pologne. L. H. 500	—
Différée.	24 5/16	Prus. L. de Rd. 500	—
Billet de change.	95 1/16	ESPAGNE. E. Ard.	18 1/8
Obl. synd. d'am.	3 1/2	Dito gr.	—
S. de C. des P.-B.	108 5/16	Dette diff. 1850	—
nouvelle.	—	Id. nouv.	—
Russie. Hope et Co	105 5/8	AUTR. Métall. 5	103 1/2
1829, 5.	105 5/8	BRES. Obl. à Lond.	82 1/4
Inser. au gr. livre	69 7/16	—	—

ANVERS, LE 4 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	Prusse. Em. à Berl.	116 5/8
Det. diff.	49	NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2
Empr. de 48 mill.	101 5/8	Er. Rom. Lev. 1852.	101 5/8
Id. de 50 mill.	91 5/4 5/8	Cert. à A. 1854.	100 1/8
HOLL. Dette act.	—	CHANGES.	—
Rente rembours.	100 1/2	Amster. C. jours.	5/8 0/0 p. P
AUTRICHE. Métall.	—	Id. 2 mois.	—
Lots de B. 100.	511	Rotterdam. C. jours.	5/8 0/0 p. P
Id. 250.	460	Id. 3 mois.	—
Id. 500.	753	Paris. C. jours.	1/8 av. P
POLOG. Lots B. 500.	417 et 1/2	Id. 2 mois.	5/8 p. P
Id. 1000.	458	Londres. C. jours.	40 1/2 1/2 P
BRES. Em. L. 1854.	81 1/2	Id. 2 mois.	40 P
ESPAGNE. Ardoin.	18 5/8 à 5/8 A	Id. 3 mois.	30 P
Dette passiv. 1854.	—	Francfort. C. jours	55 15/16 P
Différée.	3 5/4	Id. 3 mois.	55 1/2 P
DANEMARC. E. NOLL.	95 1/2	Bruxelles et Gand.	1/8 A
Dito à L.	75 1/4	—	—

BRUXELLES, LE 4 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/2	P. Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 5/8	A. Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	91 1/2	A. Mutualité.	117
Id. de 37 mil.	73 5/8	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	828	Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	1755 et	P. Borinage.	—
B. de Belgique.	140	A. Houyoux.	—
S. de Comm. de c.	149 1/2	A. Papeterie.	100
C. de S. et Oise.	111	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	420	P. Luxembourg.	—
Banque Foncière.	100 5/4	A. Civile.	150
Idem.	—	Herve.	—
Fleury.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin.	123	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	127	Holl. Dette active.	55 1/2
Levant du Fleury.	—	Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	—	Autriche. Métall.	106 3/8
Sars-Longcham.	190	A. Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	94	P. Espagne. Ardoin.	18 1/2
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelineau.	150	P. Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verrerie de Charl.	—	Bresit. E. de Roth.	80 1/8
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 1/2

VIENNE, LE 28 AOUT.

Métalliques, 107 1/5. — Actions de la Banque, 1456 1/2.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, N^o 622, à Liège.